

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Modification du tableau
des effectifs

Décision n° 21 07 11

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quinze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Noël Albin.

Absents : Messieurs Robert Nardelli, , Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant le tableau d'avancement de grade pour 2021 ;

Considérant la réussite au concours d'Infirmier en soins généraux de classe normale d'un agent du Service Petite Enfance ;

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20210715-210711-DE

Reçu le 21/07/2021

Publié le 21/07/2021

Considérant les modifications de répartition du temps de travail entre les agents des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et de la Micro-crèche,

Considérant l'ouverture de la nouvelle crèche de Contes induisant une réorganisation des services Petite Enfance et la nécessité de modifier le temps de travail de certains agents ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré,

décide l'ouverture de :

- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h
- 2 postes d'adjoint technique à 35h
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 35h
- 3 postes d'agent social à 35h
- 1 poste d'agent social à 19h
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 35h

décide la fermeture de :

- 1 poste de rédacteur à 35h
- 2 postes d'adjoint technique à 35h
- 1 poste d'adjoint technique à 12h
- 1 poste d'adjoint technique à 32.5h
- 4 postes d'auxiliaire puéricultrice principal 2^{ème} classe à 35h
- 1 poste d'adjoint d'animation à 35h

arrête le tableau des effectifs comme suit :

AR Prefecture

006-240600593-20210715-210711-DE

Reçu le 21/07/2021

Publié le 21/07/2021

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché	A	2	0	2	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1	0
adjoint administratif principal 1ere classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	1	5	0
Adjoint administratif	C	4	3	4	0
sous total		13	4	13	0
Filière technique					
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	2	13	4
Adjoint technique	C	23	1	15	8
sous total		47	4	35	12
Filière médico sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	1	1	1
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	5	2
Auxiliaire puér. principal 1 ^{ère} classe	C	5	1	5	0
Auxiliaire puér. principal 2 ^{ème} classe	C	14	2	8	6
Agent social principal 2eme classe	C	4	1	3	1
Agent social	C	29	5	25	4
sous total		63	11	49	14
Filière animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		125	19	99	26

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021



Le Président
M. LAVAGNA